**Document final du Sommet 2022 sur la coopération efficace au développement : Zero Draft**

|  |  |
| --- | --- |
| Préambule. Alors que le monde est confronté à de multiples crises aux conséquences dévastatrices sur les personnes, la prospérité, la paix et la planète, il est urgent que nous prenions des mesures collectives pour aborder et résoudre des priorités concurrentes. L'efficacité [alt CPDE : impact] de la coopération au développement est essentielle pour faire face à ces crises, soutenir une reprise durable et mettre le monde sur la voie de la réalisation de l'Accord de Paris sur le changement climatique et du Programme 2030 pour le développement durable.  En réponse à l'appel à la solidarité mondiale lancé par le Secrétaire général des Nations Unies dans Notre programme commun [Add : UNDS], nous *réitérons/supposons* [Ed] l'impératif de soutenir les plans de développement nationaux, en augmentant les volumes de financement du développement, en particulier la réalisation de l'objectif de 0,7% d'APD/RNB par les pays développés, y compris 0,15-0,20% pour les PMA‑, et en augmentant la part des donateurs dans les ressources concessionnelles. [Ajouter : CPDE]  Aucun pays n'a pleinement atteint l'égalité des sexes, et des niveaux d'inégalité importants persistent dans le monde. Notre programme commun reconnaît que nous ne pouvons nous attaquer aux inégalités multiples et croisées auxquelles le monde est confronté et établir un contrat social significatif que si nous impliquons pleinement les femmes et les filles à tous les niveaux et dans toutes les décisions. [Ajouter UNDS]  Il y a dix ans, la création du Partenariat mondial pour une coopération efficace en matière de développement (GPEDC) a considérablement modifié l'architecture de la coopération au développement - en institutionnalisant une plateforme destinée à promouvoir la mise en œuvre et le suivi des Principes pour une coopération efficace en matière de développement, négociés lors du quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide à Busan en 2011. Les principes ont été maintenus lors des réunions de haut niveau suivantes (Mexico, Nairobi) et de la réunion de haut niveau (à New York). Ces engagements continuent de guider notre action. Le GPEDC est une plateforme mondiale multipartite unique visant à maximiser l'efficacité de toutes les formes de coopération au développement.  Actuellement, l'architecture mondiale de la coopération au développement subit des changements perturbateurs. Conformément aux dispositions du programme d'action d'Addis-Abeba, on attend de plus en plus de la coopération au développement qu'elle débloque, catalyse et exploite de multiples sources de financement, y compris auprès du secteur privé. Il convient de soutenir la résilience des pays afin qu'ils puissent relever des défis de développement multiples et interconnectés, tout en ne laissant personne de côté*,* en tenant compte des défis de développement et de l'architecture de coopération propres à chaque pays. Compte tenu de sa nature multipartite, ainsi que des nombreuses preuves de l'utilisation de principes communs éprouvés, le GPEDC est particulièrement bien placé pour faire face aux tensions et aux complexités à cet égard, et pour instaurer la confiance entre ses nombreuses parties prenantes.  Le Document final de Busan a souligné que " la nature, les modalités et les responsabilités qui s'appliquent à la coopération Sud-Sud diffèrent de celles qui s'appliquent à la coopération Nord-Sud " et a insisté sur l'implication de toutes les parties prenantes. Tout en respectant cette différence, nous reconnaissons que les processus du Sud global de la dernière décennie, y compris BAPA+40, ont également signalé la compatibilité entre les pratiques du Sud et les Principes et ont renforcé le besoin de dialogue et d'apprentissage mutuel.  Nous, les parties prenantes du Partenariat, nous sommes réunis à Genève, en Suisse, du 12 au 14 décembre pour le Sommet 2022 sur la coopération efficace pour le développement. Nous avons fait le point sur la mise en œuvre des Principes de coopération efficace pour le développement depuis 2011. Sur la base des engagements, des réalisations et des expériences passés, et compte tenu des multiples défis auxquels la communauté internationale est confrontée, nous soulignons la pertinence de la coopération au développement et son efficacité pour obtenir des résultats sur les priorités des pays et les biens publics mondiaux. Nous nous engageons à contribuer à la Décennie d'action pour atteindre les Objectifs de développement durable (ODD), tout en résolvant les multiples crises auxquelles le monde est confronté. | **Commentaires :**  *Bangladesh : commencer le préambule par quelque chose de positif, par exemple le partenariat, et ne pas se mettre directement en mode crise.*  *UNDS : Il est conseillé d'apporter un peu plus d'"urgence" et de pertinence croissante dans le contexte actuel.*  *Ed. Pour réf (langue convenue) :*  OP 46 : les fournisseurs d'APD réaffirment leurs engagements respectifs, y compris l'engagement de nombreux pays développés à atteindre l'objectif de 0,7 % de l'APD/RNB aux pays en développement et de 0,15 % à 0,2 % de l'APD/RNB aux pays les moins avancés.  *DevPartners : Bien que les volumes soient importants, le message en réponse à l'APD si tôt dans le préambule devrait reconnaître la nécessité d'utiliser efficacement toutes les ressources disponibles en travaillant mieux ensemble.*  *UNDS : "Notre programme commun" du SG de l'ONU appelle à la nécessité d'une solidarité mondiale, et l'amendement proposé vise à refléter plusieurs des commentaires qui ont suggéré la nécessité de souligner la valeur et l'importance du multilatéralisme.* |

# Messages clés

|  |  |
| --- | --- |
| **Tout le monde compte** | |
| **#1 [précédemment #4] : Malgré tous nos efforts, les gens retombent dans la pauvreté et l'extrême pauvreté, et l'ampleur des inégalités continue de croître. Les personnes les plus vulnérables continuent d'être méprisées et privées de leurs droits. Cette situation est encore exacerbée par l'impact socio-économique grave et inégal de la pandémie de COVID-19, les événements climatiques graves, l'insécurité alimentaire et énergétique, le déplacement forcé de personnes de leur patrie, les guerres et les conflits.**  **Les systèmes de protection sociale et les filets de sécurité sociale actuels sont insuffisants pour renforcer la résilience aux chocs et garantir le droit à la sécurité sociale tel qu'il est inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.**  **Nous reconnaissons que si la responsabilité de la protection sociale incombe principalement aux détenteurs d'obligations, la voix des détenteurs de droits est essentielle pour renforcer ces systèmes, que nous nous engageons à sauvegarder et à améliorer. L'espace pour la participation des parties prenantes non exécutives a encore souffert des anciens et nouveaux défis. Nous travaillerons en coordination pour renforcer la protection sociale dans les pays partenaires, conformément à l'initiative du Secrétaire général des Nations unies en faveur d'un Accélérateur mondial pour l'emploi et la protection sociale pour des transitions justes. Un Fonds mondial de protection sociale pourrait conduire à des réponses coordonnées entre les parties prenantes du GPEDC pour consolider la protection sociale dans les pays qui en ont le plus besoin. [Ajouter : CPDE]**  **Les femmes et les enfants restent les plus vulnérables à ces catastrophes naturelles et anthropiques.**  **Les progrès vers l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et des filles et la pleine réalisation de leurs droits fondamentaux sont une condition préalable au développement inclusif, à la gouvernance démocratique, à la justice sociale et économique et à la paix pour tous. Pour que la coopération au développement soit la plus efficace possible, elle doit catalyser l'engagement et l'action politiques afin de combler les écarts persistants entre les sexes et de garantir que les politiques et les programmes répondent aux besoins et aux droits de toutes les femmes et les filles [ajouter : UNDS].**  **Nous concentrerons l'attention et les efforts de notre coopération sur la nécessité de ne laisser personne de côté, notamment en renforçant les approches du développement fondées sur les droits de l'homme et tenant compte de la dimension de genre. Nous nous appuierons sur une meilleure base factuelle, en tenant compte des vulnérabilités des systèmes et des facteurs de fragilité et d'inégalité dans nos stratégies et programmes, et nous accorderons une attention particulière à la réalisation de progrès sur les ODD pour tous. Compte tenu du rôle croissant de catalyseur de l'APD, les fournisseurs de coopération au développement s'engagent à fixer des objectifs quantitatifs clairs pour le soutien aux acteurs locaux afin de s'assurer que les personnes les plus en retard puissent être atteintes. [Ajouter : CPDE]** |  |
| **Le "comment" de la coopération au développement est important** | |
| #2 : L'**éradication de la pauvreté et de la faim, la lutte contre le changement climatique et la dégradation de l'environnement, la résolution des problèmes économiques et sociaux actuels et des inégalités croissantes, ainsi que la recherche de solutions justes aux guerres et aux conflits [ajouter : CPDE] en cours, nécessitent une coopération au-delà des frontières et des parties prenantes.**  **Tout en reconnaissant les rôles et responsabilités spécifiques des différents acteurs du développement, nous soulignons que les principes d'une coopération efficace au développement (appropriation par les pays, concentration sur les résultats, partenariats inclusifs, transparence et responsabilité mutuelle) sont d'égale importance et interdépendants, et restent pertinents et cruciaux pour garantir que nos efforts communs soutiennent les plans et politiques nationaux et contribuent à la Décennie d'action pour la réalisation des ODD.**  **Nous reconnaissons l'urgence de réaliser les ODD d'ici 2030 et nous nous engageons à utiliser les principes pour évaluer et éclairer notre coopération afin de renforcer les synergies et d'améliorer la cohérence des politiques à tous les niveaux, local, national, régional et mondial, y compris par le biais de cadres d'évaluation de la coopération volontaire Sud-Sud et triangulaire dirigés par les pays.**  **Les échéances des engagements mondiaux en matière de développement approchant à grands pas, nous déploierons des efforts concrets pour qu'une coopération au développement efficace contribue à la réalisation des engagements de l'Agenda 2030 et de l'Accord de Paris, notamment en encourageant les investissements dans des emplois décents et durables. durables, respectueux du climat et la promotion d'une transition juste tenant compte de la dimension de genre [Add : UNDS] afin de s'assurer que personne n'est laissé pour compte dans la lutte contre le changement climatique, en particulier les communautés autochtones, conformément aux principes de l'efficacité du développement. [Ajouter : CPDE]**  **Nous nous engageons à localiser la coopération en matière d'aide humanitaire, de développement et de consolidation de la paix et à adopter une approche intégrée conformément à l'accord du *Grand Bargain et à l'"Engagement à l'action" [Ajouter UNDS]* d'ici 2025 [Ndlr : cette date s'applique-t-elle aux trois modalités ?], ainsi qu'à renforcer et à concrétiser les engagements en matière de financement climatique afin de répondre au besoin urgent d'une réponse climatique durable et efficace. [Ajouter : CPDE]** |  |

|  |  |
| --- | --- |
|  |  |
| **Qui est assis à la table importe** | |
| #3 : A une **époque où la confiance s'est érodée, des dialogues d'action ouverts, inclusifs et participatifs au niveau national sont essentiels pour construire une compréhension commune et permettre à chacun d'apporter sa meilleure contribution à l'Alt *partagé* : les objectifs communs de développement [CPDE]. Ces dialogues devraient inclure tous les acteurs concernés, tels que les gouvernements nationaux et locaux et leurs parlements, la fonction publique, la société civile, les syndicats, la philanthropie, la recherche et le monde universitaire, le secteur privé (y compris les micro, petites et moyennes entreprises, les entreprises sociales et le secteur informel), les communautés déplacées de force et les communautés d'accueil, ainsi que les partenaires du développement.**  **Nous soutiendrons et participerons à ces dialogues multipartites afin de susciter une large adhésion aux priorités et aux plans de développement, de favoriser la coopération, les synergies et la cohérence, notamment entre les initiatives humanitaires, de développement et de paix, d'instaurer la confiance, de préserver l'environnement favorable aux parties prenantes, de faire respecter tous les droits et libertés fondamentaux et de renforcer l'apprentissage mutuel et le changement de comportement.**  **Nous impliquerons activement tous les acteurs dans les processus de planification du développement national, y compris les forums de coopération au développement, les dialogues d'action et les INFF. Nous nous engageons à améliorer l'environnement favorable aux OSC et aux syndicats, malgré les restrictions généralisées et permanentes, par la promotion du dialogue social et des droits à la liberté d'association et à la négociation collective.. [Ajouter : CPDE]**  **Nous veillerons à ce qu'il y ait des espaces appropriés pour tous les acteurs concernés, y compris les acteurs humanitaires et de la paix, et nous nous engagerons dans des dialogues multipartites visant à établir une compréhension commune et à aborder les droits*, les* risques, les priorités et les vulnérabilités des personnes par le biais d'une coopération plus étroite en matière d'aide humanitaire, de développement et de consolidation de la paix. [Ajouter : UNDS]**  **Pour que la coopération au développement s'attaque aux écarts persistants entre les sexes, elle doit être pleinement sensible aux droits, aux besoins et aux priorités de toutes les femmes et les filles. Cela nécessite des partenariats inclusifs et multipartites et des systèmes solides de responsabilité mutuelle, conçus avec le leadership et l'engagement actifs des femmes et des organisations de femmes. [Ajouter : UNDS]** |  |
| **Les capacités du pays sont importantes** | |
| #4 :  **Nous utiliserons les systèmes nationaux et localiserons la coopération au développement pour améliorer la mise en œuvre des plans nationaux de développement durable. [Placeholder Ed : pour CPDE]**  **Le renforcement des capacités de l'ensemble des acteurs et des institutions au niveau national reste une priorité absolue si les pays veulent prendre en charge leur propre développement et adopter une approche globale du gouvernement et de la société. Des capacités plus fortes, y compris des systèmes solides et transparents, sont une condition préalable à des processus de développement solides qui renforcent la résilience, ne laissent personne de côté, réalisent l'égalité des sexes et garantissent la responsabilité envers la population. Elles sont également essentielles pour utiliser au mieux l'ensemble des modalités de coopération et des flux financiers disponibles, y compris ceux du secteur privé.**  **Nous investirons dans les capacités nationales de toutes les institutions et parties prenantes, y compris les détenteurs de devoirs et de droits, tout en utilisant les systèmes nationaux et en nous alignant sur les priorités nationales.**  **Nous augmenterons l'accès au financement et aux transferts de technologie pour les pays partenaires [Ajouter : CPDE].**  **Dans le contexte actuel où les pays sont confrontés à de nombreux chocs, nous allons intensifier nos efforts pour améliorer la prévisibilité de la coopération au développement afin de soutenir la capacité des pays à absorber les chocs et à gérer les risques. [Ajouter : UNDS]** | **Commentaires :**  *DevPartners : Le coordinateur de l'ONU habilité peut jouer un rôle clé en soutenant les processus menés par les pays et en réunissant les parties prenantes pour des dialogues sur l'efficacité au niveau national. Nous devrions rendre cela explicite dans le document.* |

|  |  |
| --- | --- |
| **Les données sont importantes** | |
| #5 : L'**orientation vers les résultats, les partenariats inclusifs, l'appropriation par les pays et la responsabilité mutuelle sont aussi bons que les données qui les soutiennent. Des données désagrégées de qualité et en temps utile sont nécessaires pour comprendre la complexité des questions de développement durable.**  **De nombreux pays ne disposent toujours pas de systèmes de données adaptés à l'élaboration de politiques et à la responsabilité envers la population. Des systèmes nationaux de gestion de l'information et des statistiques robustes, adaptés à l'âge et au sexe des personnes et faciles à utiliser, y compris les données et les rapports générés par les citoyens, sont donc un élément essentiel pour une coopération au développement efficace.**  **Nous soutiendrons la capacité des systèmes statistiques nationaux, y compris leurs efforts de numérisation, et leur aptitude à améliorer la qualité et la désagrégation des données (y compris le sexe, l'âge, le handicap, le déplacement forcé*, la* géographie et le revenu/la richesse, etc.) Nous augmenterons notre utilisation des données comme base pour l'élaboration des politiques, et pour renforcer l'appropriation partagée, la transparence et la responsabilité mutuelle.**  **Nous renforcerons et utiliserons les systèmes nationaux de gestion des données relatives à l'aide, notamment pour contribuer à d'autres plateformes de gestion des données et les compléter, telles que celles relatives à l'ODD 17.3.1. (TOSSD), l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA), etc.**  **Nous aiderons les systèmes statistiques nationaux à montrer l'impact de la coopération au développement afin d'accroître le financement du développement durable, y compris par le secteur privé.** |  |
| **Un GPEDC qui compte...** | |
| #6 : **Onze ans après Busan, nous avons examiné les méthodes de travail et la gouvernance du Partenariat. Nous avons constaté que malgré d'importants changements contextuels, les principes sous-jacents restent pertinents. Néanmoins, pour mieux remplir son mandat de soutien à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 en maximisant l'efficacité de toutes les formes de coopération pour le développement, le GPEDC doit améliorer ses réalisations démontrées au niveau national.**  **Afin de l'adapter à la réalisation des ODD, nous avons réformé le cadre de suivi mondial et notre propre gouvernance, et nous continuerons à adapter nos modalités de travail.**  **Nous continuerons donc à promouvoir les principes au niveau mondial et national et à fournir des preuves continues des efforts de tous les partenaires pour les appliquer en mettant en œuvre et en soutenant en conséquence le cadre de suivi révisé.**  **Nous aborderons également d'autres questions telles que la responsabilité et l'impact [Ajouter : CPDE] de l'engagement du secteur privé par l'adhésion aux principes de Kampala [Ajouter : CPDE], le financement du climat, la coopération sud-sud, les données [Ajouter : Bangladesh] et l'engagement à ne laisser personne derrière.**  **Sur cette base, nous soutiendrons les actions menées au niveau des pays et favoriserons l'apprentissage et la responsabilisation au niveau mondial, notamment en fournissant des contributions de fond au Forum politique de haut niveau, au Forum sur le financement du développement et au Forum des Nations unies pour la coopération en matière de développement en tant qu'initiatives de partenariat complémentaires.**  **Nous nous engageons à participer au processus de suivi afin de contribuer au prochain rapport d'activité mondial et d'informer la prochaine réunion de haut niveau. Nous nous engageons également à traiter les résultats du suivi dans le cadre des dialogues d'action inclusifs au niveau national.**  **Nous nous engageons à soutenir le suivi par le biais de ressources dédiées et d'un soutien des capacités à tous les acteurs au niveau national.** | **Commentaires :**  *UNDS : La GPEDC est un partenariat qui n'est pas un processus des Nations Unies et qui n'a jamais été conçu comme tel, ce qui a eu un impact sur la capacité du système des Nations Unies à s'engager pleinement au fil des ans. Dans ce contexte, il sera utile d'inclure une référence aux processus de l'ONU et à la façon dont le GPEDC se positionne par rapport à eux. Le texte proposé est conforme au programme d'action d'Addis-Abeba, qui reconnaît le GPEDC comme une "initiative complémentaire" du Fonds des Nations unies pour la population (FNUC), et à la manière dont le GPEDC apporte actuellement des contributions importantes au Forum de haut niveau sur les politiques et au Forum sur le développement durable.* |

**Annexes**

Le document final du sommet comprendra une série de courtes annexes réparties en deux sections. La première section fournira une vue d'ensemble du cadre de suivi révisé et des actions de suivi convenues liées à l'examen du GPEDC 2021, y compris les changements apportés aux modalités et aux arrangements de travail en vue d'obtenir de meilleurs résultats au niveau des pays. La deuxième section comprendra les instruments de travail guidant les actions futures, notamment les outils de communication et les produits techniques (orientations, principes, boîtes à outils) du programme de travail 2020-22 du GPEDC, ainsi qu'un aperçu des domaines d'action et des initiatives des parties prenantes.